

Concours sous Coronavirus : les déclarations du ministre ne résolvent rien !

Aujourd'hui, sans précisions de sa part, les annonces du ministre concernant les concours lèsent tous les candidats, quelle que soit leur situation.

Elles ne tiennent pas compte de la situation sanitaire

Un nouveau déclenchement du confinement peut avoir lieu en mai, juin ou juillet, surtout si le ministère maintient sa volonté de rouvrir les écoles et établissements à partir du 11 mai, mesure contre laquelle la FNEC FP-FO appelle à signer massivement la pétition pour l'application de l'avis du CHSCT ministériel.

Dans cette situation, limiter au maximum les déplacements dans les transports dans les grandes agglomérations ainsi que sur sites, est une évidence.

En tout état de cause, il faut aussi garantir aux candidats les conditions d'égalité qui doivent prévaloir dans le déroulement des concours. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Une course d'obstacles sans fin pour les candidats aux concours externes

Ceci concerne la grande majorité des concours puisque plus des deux tiers des candidats sont concernés. Pour autant, le ministère ne veut rien céder sur ses réformes ante et en devenir. Il prévoit dans la forme actuelle de ses annonces que tous les candidats seraient en attente d'une validation en juin 2021 avec un oral ! Cela n'est pas acceptable ! Tous les candidats sont inquiets et le disent, « on ne va pas attendre un an pour savoir à quelle sauce le ministre va nous titulariser », « on doit pouvoir savoir ».

La FNEC FP-FO s'adresse au ministre pour avoir toutes les garanties pour les futurs lauréats. La pandémie ne doit pas servir d'excuse à la fragilisation statutaire. Leurs conditions de stage avec le master à passer, les mémoires, les cours à l'INSPE, le présentiel, doivent être considérablement allégées pour tenir compte de la situation sanitaire. Pour la FNEC FP-FO une mesure s'impose : l'abrogation de la masterisation.

Non aux oraux de titularisation en juin 2021 !

Les admissibles concours 2020 ont préparé les concours dans les pires conditions, le ministre et les corps d'inspection doivent le prendre en compte.

Que se passerait-il s'ils échouaient à l'oral du printemps 2021 ? Tous contractuels ?

Trop facile qu'ils soient les laissés pour compte de la politique du gouvernement. Sans remettre en cause la nature des concours, leur importance, les concours dans leur forme pandémique ne doivent pas servir de machine à produire des contractuels.

Concours internes : des relégués

Le ministère entend repousser toutes les épreuves d'admission à la rentrée 2020. C'est mettre les candidats aux concours internes, donc déjà en exercice, dans une situation impossible, en leur ôtant la possibilité de préparer dans des conditions correctes et donc de réussir les épreuves, en pleine rentrée scolaire (et quelle rentrée !). C'est aussi les empêcher de prendre leur poste à la rentrée, c'est repousser d'autant la prise de poste et la titularisation, c'est donc tout aussi inacceptable. Alors, comme les faits sont les faits, les personnels ayant fait preuve dans toutes les situations de passation des concours internes de leur engagement, de leur

.../...

qualité, car ils sont pour la plupart depuis de nombreuses années contractuels dans l'éducation nationale ou titulaires de corps existants, le gouvernement doit oublier toutes ces mesures restrictives et humiliantes. Pour la FNEC FP-FO, il faut mettre tous les candidats en condition de réussir les concours.

**Les candidats ne sont pas responsables du Covid-19 ! Ils ne doivent pas être lésés !
Le ministère doit prendre ses responsabilités :
Admission sans conditions !**

La FNEC-FP FO s'adresse au ministre pour :

- **Pas d'oral supplémentaire en 2021 pour les lauréats du concours externe : tous les lauréats doivent être titularisés**
- **Pour les concours internes, tous les admissibles doivent être admis dès maintenant**
- **Tous les postes prévus aux concours doivent être pourvus.**
- **Dans tous les corps, ouverture des listes complémentaires.**
- **Affectation de tous les lauréats au 1^{er} septembre, le cas échéant en surnuméraires, avec les créations de postes demandées à tous les niveaux par les personnels.**
- **Abrogation de la masterisation**

Montreuil le 21 avril 2020